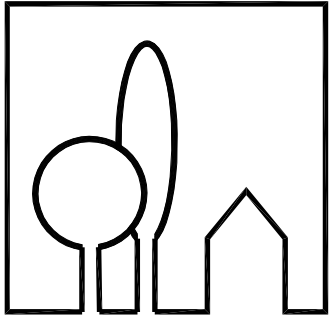


BESNIER
aménagement



SAS au capital de 800 000 euros
RCS NANTES B 389 619 388 (93 B 35)
255 rue de la Renaudière 44 300 NANTES
TEL : 02 40 49 21 22
FAX : 02 40 49 01 21

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE SEICHES SUR LE LOIR
Lotissement "L'Orée du Parc"

PLAN DE VENTE
DEFINITIF

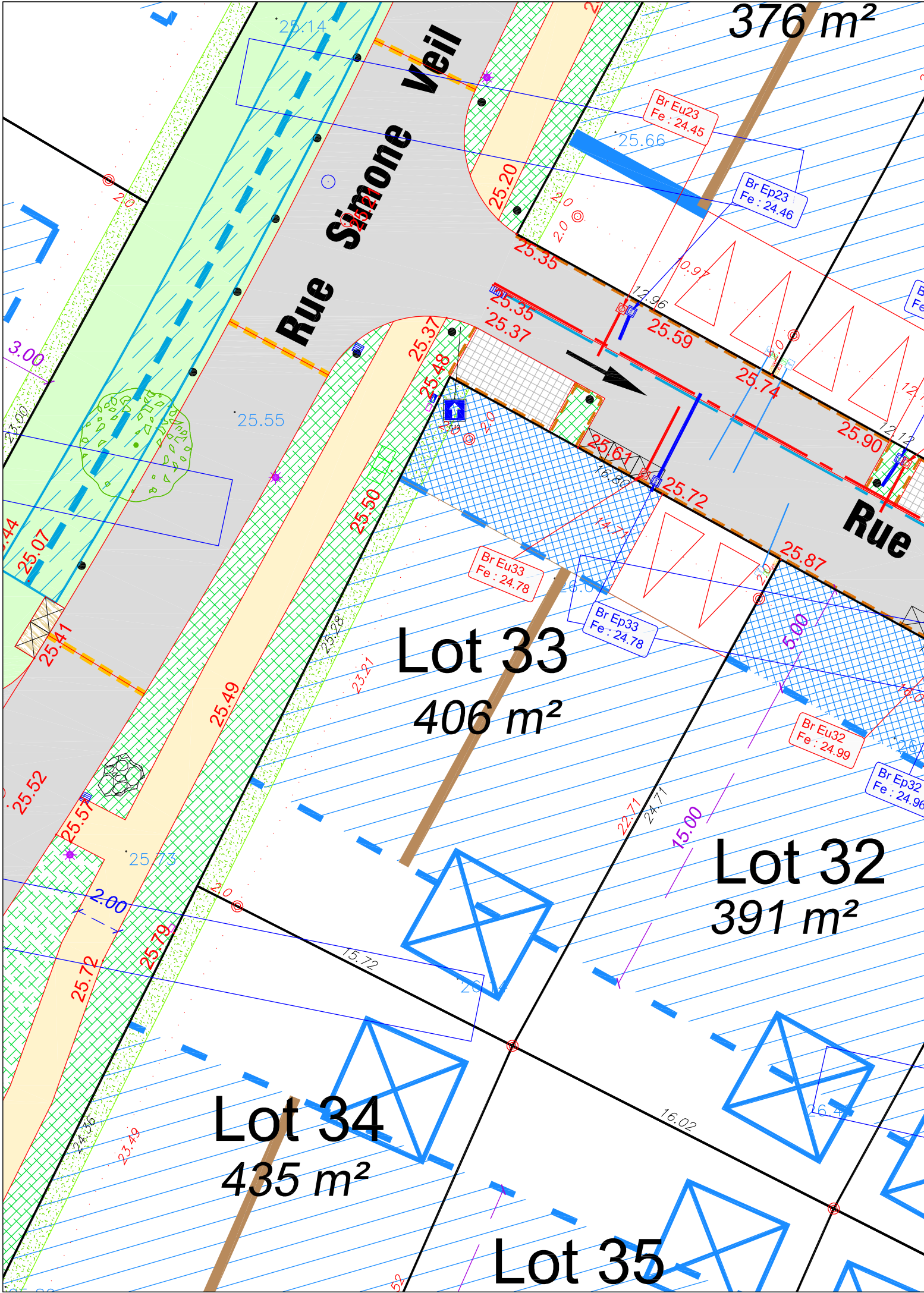


Didier BUNEL Géomètre Expert
Successeur de M. CARRE
177 bis boulevard de Strasbourg BP 10300
49003 Angers cedex 01
Tél : 02 41 47 22 77 Fax : 02 41 47 64 25
e-mail : bunel.geometre49@orange.fr

LOT 33	Adresse : 2 Rue Camille Lepage	Echelle 1/200
	Dressé le 15.07.2021	
	Cadastre : Section ZX n° 163 Superficie : 406 m² Surface de plancher maximale : 135 m²	Le nivellement est rattaché au système I.G.N. 69

PLAN PARCELLAIRE





LEGENDE Voirie

Voiries	
Parkings	
Accès au lot	
Trottoirs - Chemins piétons	
Pavés résine	
Espaces verts	
Noue public/privé	
Arbre projeté (position indicative)	

LEGENDE Nivellement

Altitude voirie projet	00.00
Altitude terrain naturel	00.00

Emprise fouille archéologique	
-------------------------------	--

LEGENDE Règlement

Accès obligatoire au lot (6 x 5m)	
Emprise constructible	
Bande d'accroche obligatoire du volume principal	
Ligne d'accroche obligatoire du volume principal sur au moins 50%	
Sens de faitage obligatoire du volume principal	
Emprise constructible pour dépendance jardin	
Noue public/privé avec plantation de végétaux sur domaine privé (largeur 2m). Travaux réalisés par l'aménageur	
Haie obligatoire plantée par l'aménageur	
Emplacement conteneurs pour collecte latérale	

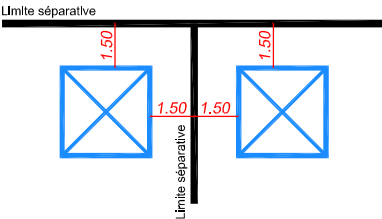
LEGENDE Assainissement récolement

Regards EP-EU	
Branchement EP en attente	
Altitude fil d'eau du branchement EP	Fe : 00.00
Branchement EU en attente	
Altitude fil d'eau du branchement EU	Fe : 00.00

LEGENDE Réseaux souples

Citerneau (branchement eau potable)	
Coffret BT	
Coffret télécom	
Coffret GAZ	
Candélabre	
Arbre existant	

Principe d'implantation de l'annexe non accolée:



Bornage

Borne sur limite	
Borne en retrait de 2m de la limite	

Nota: Les emplacements des coffrets, des candélabres, des arbres, et des infrastructures sont données à titres indicatif. Tout ouvrage ou infrastructure situé sur les espaces privés ou public pourra être modifié par l'aménageur ou la collectivité. L'ensemble des arbres présents sur la parcelle en dehors de la zone d'implantation, mentionnés ou non sur le plan, sont à conserver.

Système planimétrique : RGF 93-CC47 - Système altimétrique : Altitudes Normales IGN69